

N° de la résolution
ou annotation

Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école spécialisée de l'Envol 8 juin 2023

PROVINCE DE QUÉBEC ÉCOLE SPÉCIALISÉE DE L'ENVOL

Procès-verbal de la cinquième séance du conseil d'établissement
tenue le 8 juin à 18 h 30 en présentiel au gymnase de l'école.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Bourret Joanie, parent
Duchesneau Pierre-Luc, parent et président
Jaime David, parent
Landry, Martin, parent
Servant Marie-Claude, parent
Ducas Annie, enseignante
Richard Nancy, enseignante
Leblanc Chantal, éducatrice en service de garde, classe principale
Rancourt Catherine, représentante du personnel professionnel
Vallée Caroline, représentante du personnel de soutien

ÉTAIT ABSENT

N/A

PARTICIPAIT ÉGALEMENT

Gagnon Marie-Christine, directrice

Mme Chantal Leblanc agit en qualité de secrétaire de la séance.

5.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance débute à 18 h 31. M. Pierre-Luc Duchesneau, président,
souhaite la bienvenue aux membres. Le quorum est atteint.

5.2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 8 juin 2023

L'ordre du jour de la séance est adopté avec la modification
suivante : quatrième séance pour cinquième séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école spécialisée de l'Envol 8 juin 2023

5.3 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 23 mars 2023

Le procès-verbal est adopté tel que présenté avec les modifications suivantes :

- Ajouter dans la liste des présences de la rencontre du 23 mars, Mme Joanie Bourret
- Au point 4.2, enlever : ;jumygfpty ;l et u

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.4 QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a pas d'intervention du public à cette séance.

5.5 BUDGET ET MESURES DÉDIÉES/PROTÉGÉES (ADOPTER)

L'exercice financier correspond présentement (en date du 7 juin) à 93% de ce qui était prévu du budget total. Tout est conforme, excepté au niveau des remplacements du personnel de soutien. Les frais pour le remboursement des maladies doivent être imputés dans le fond 1, donc c'est l'école et non le Centre de service qui paie pour ces remplacements, nous sommes donc déficitaires dans ce poste budgétaire.

Mme Gagnon explique le document.

Le document des mesures protégées a été présenté à la rencontre du CÉ du mois d'octobre, la signature de M. Duchesneau est requise.

Il est proposé par Mme Catherine Rancourt d'adopter le document tel qu'il est.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école spécialisée de l'Envol 8 juin 2023

CÉ 2022-2023 / 27

5.6 CALENDRIER 2023-2024

Comme mentionné dans les régies internes (SDG/SSS) les 29 et 30 août sont des journées d'accueil consacrées à des rencontres avec, les enfants, les parents, les enseignants et les professionnels.

Les services de garde et de surveillance seront offerts aux enfants fréquentant déjà l'école.

Pour l'an prochain, comme il se doit, les groupes du préscolaire auront un horaire différent de celui du primaire. L'horaire du matin sera le même, mais celui de l'après-midi débutera 30 minutes plus tard soit à 14 h. C'est le service de garde qui prend en charge les élèves et l'enseignant arrive pour 14 h. Cela ne crée aucun impact pour les parents, car les enfants resteront en classe avec les TES.

Il est demandé de modifier la journée pédagogique du 16 février 2024 pour une journée de concertation. Cela permettrait à tous les membres d'une même classe d'être ensemble. Cela signifie que les services de garde et de surveillance ne seraient pas offerts aux élèves pour cette journée.

Le temps de concertation de chaque équipe classe est difficile à arrimer, à organiser, étant donné que les TES am et pm sont en présence élèves lors des journées pédagogiques.

La journée du 16 février, est déjà celle réservée par les enseignants et les TES classes pour les plans d'intervention, donc la présence des TES am et pm est nécessaire.

Pour l'an prochain, il y aura plus de service de professionnelles soient : 2 orthophonistes, 2 psychoéducatrices et 1 psychologue.

Il est donc proposé par M. Jaime que la journée pédagogique du 16 février 2024 devienne une journée de concertation pour toute l'équipe-école.

Mme Gagnon avisera les parents à la rentrée scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école spécialisée de l'Envol 8 juin 2023

CÉ 2022-2023 / 28

5.7 LES DROITS ET RESPONSABILITÉS DE L'ÉLÈVE

Quelques modifications seront faites dans le document présenté, Mme Gagnon nous mentionne ce qui sera changé.

Il est important de bien comprendre que notre clientèle étant différente d'une classe à l'autre, que tout doit être pris en considération, car la capacité de chacun de nos élèves est très différente.

Le document corrigé sera envoyé à tous les membres avec les modifications apportées.

Il est proposé par Mme Servant d'adopter le document avec les modifications.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CÉ 2022-2023 / 29

5.8 ACTIVITÉS ET SORTIES ÉDUCATIVES 2023-2024 ET FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS (APPROUVER)

Activités et sorties éducatives

De belles activités de groupe et de classe se vivent à l'école, que ce soit pour la rentrée scolaire, l'Halloween, Noël... Un montant maximum de 100,00\$ peut être facturé aux parents pour les frais d'activités.

Frais chargés aux parents

Cette année, les parents ont reçu une facture en début d'année concernant le dîner du SSS de 150.00\$ et comme la facture aurait dû être de 300.00\$ il était difficile pour les parents de comprendre qu'une seconde facture en fin d'année soit à payer. L'absence de la secrétaire explique la raison pour laquelle la facturation ne s'est pas faite de la bonne façon. Il est demandé de porter une attention particulière pour l'an prochain.

Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école spécialisée de l'Envol 8 juin 2023

Mme Gagnon explique les factures pour les élèves du primaire et du secondaire. Il est mentionné que la facture aux parents a augmenté puisque la reprographie coûte beaucoup plus chère maintenant. Pour les autres frais, ils sont semblables à ceux de cette année.

Il est proposé par Mme Caroline Vallée que les frais d'activités et de facturation soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.9 PEVR

La mission première du CS étant la réussite des élèves, la consultation du nouveau PEVR nous guidera pour les enjeux, les orientations, les priorités d'actions... Ce document nous servira pour les quatre prochaines années.

Suite à chaque énoncé du questionnaire, Mme Gagnon avec tous les membres du CÉ, note les réponses (en accord ou en désaccord).

Le questionnaire complété a été envoyé au nom du Conseil d'établissement par Mme Gagnon.

5.10 PAVE BILAN (INFORMER)

Explication du bilan sommaire : c'est positif étant donné que l'équipe d'intervention et les TES font un excellent travail.

5.11 INFORMATIONS DE LA DIRECTION

- Demande de sorties de la part de Mme Caroline Moore (groupe 203) afin d'aller au café félin (13 ou 14 juin) et au domaine Maizerets (21 juin).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école spécialisée de l'Envol 8 juin 2023

CÉ 2022-2023 / 31

- Après discussion, il est proposé par Mme Catherine Rancourt d'adopter l'augmentation de la distance pour circuler à un rayon de 1.6 km au lieu de 1.5 km.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1. Deux subventions seront utilisées pour :
 1. redorer le salon du personnel (8000,00\$)
 2. l'achat de gros coussins (fatboy) pour les classes qui le désirent (7200,00\$).
2. Les travaux pour l'agrandissement de l'école débuteront le 26 juin. Mme Gagnon donne quelques informations concernant les nouveaux locaux, le fonctionnement pour les débarcadères, le stationnement, la rue à sens unique le temps des travaux ... il y aura plusieurs ajustements afin que tout soit sécuritaire pour les élèves. Les travaux se réaliseront jusqu'en janvier 2024.
3. Une offre de colloque a été déposée pour l'an prochain, Mme Gagnon en reparlera à la rentrée scolaire aux parents.

5.12 INFORMATIONS DE LA PRÉSIDENTE

M. Duchesneau remercie tous les membres pour leur implication.

5.13 INFORMATIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS DU CSS DES PREMIÈRES SEIGNEURIES

N/A

5.14 INFORMATIONS DU REPRÉSENTANT DU SERVICE DE GARDE

N/A

Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école spécialisée de l'Envol 8 juin 2023

5.15 QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

M. Jaime parle d'une possibilité de subvention pour se procurer des chandails aux couleurs de l'école avec le logo. C'est un dossier à suivre pour l'an prochain.

5.16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par M. Duchesneau et résolu que la séance soit levée, à 20 h 01.

Président

Secrétaire